



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°034

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT RUE DU THEATRE-TRAVAUX D'ELAGAGE**

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L.2212-2 inclus L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du 3 mars 2026, faite par Madame Chambenoit domiciliée 11 rue de la Carrière aux Daims 60500 Vineuil-Saint-Firmin,

Considérant que les travaux d'élagage d'un arbre sur la propriété de Mme Chambenoit, donnant sur la rue du Théâtre, peuvent présenter un danger et nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1: Le 19 mars 2026 matin, des travaux d'élagage seront réalisés par la société Parcs et Jardins sur la propriété de Madame Chambenoit.

Article 2 Pour garantir la sécurité de la circulation routière, des piétons et du chantier, dans la rue du théâtre :

- La circulation sera restreinte au droit des travaux avec alternat par demi-chaussée,
- Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 La société Parcs et Jardins est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

La société Parcs et Jardins sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 A la fin des travaux, la société Parcs et Jardins devra remettre en état les trottoirs et la chaussée comme initialement.

Article 5 Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale,
- L'entreprise Parcs et Jardins,
- Mme Chambenoit, propriétaire.

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 13 mars 2026.

Le Maire,

Francis LANCERAUX

